



Indemnisation du stagiaire pendant le congé maternité?

Par **Anna**, le **05/06/2012** à **11:05**

Bonjour,rrnrnJe suis enceinte de 8 mois et demi et je suis en stage de fin d'études pour mon Master II depuis deux mois en collectivité territoriale. rnJ'ai vu avec mon médecin et je dois être arrêtée en fin de semaine car je ne peux plus faire de longs trajets en voiture. rnLorsque j'aurai envoyé mon arrêt à ma sécurité sociale et à ma collectivité, vais-je percevoir des indemnités? A savoir que ma convention de stage à été signée initialement pour une période de 3 mois et que je reçois une gratification égale à 436,05€ / mois. Il me reste 3 semaines avant la fin de mon stage que je ne pourrai effectuer. rnrnDans ce cas, que se passe t'il? Vais-je recevoir des indemnités pour mon congé maternité? De qui, de la sécurité sociale ou de mon employeur? rnrnMerci pour votre aide, peu de sujets évoquent le cas du congé maternité des étudiantes stagiaires.

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **17:20**

BonjourrrnrnVous voyez avec la sécurité sociale puisque vous serez en congé maternité.